

## Campagne tarifaire et budgétaire 2015

# Notice de lecture du fichier établissement Dégressivité tarifaire

---

### Contexte

Dans le cadre du mécanisme de dégressivité tarifaire, un fichier Excel a été transmis à chaque établissement concerné. Ce fichier met à disposition des données utiles pour le calcul des montants dûs au titre de la dégressivité tarifaire en 2015.

### Données mobilisées

- **Champ et source des données :**
  - o Pour les informations en nombre de séjours et en montants de base de remboursement :
    - **PMSI** s'il s'agit d'un établissement ex-DGF
    - **SNIREP** s'il s'agit d'un établissement ex-OQN
  - o Pour les taux de correction : **PMSI**
- **Période couverte :** Années 2013 et 2014.
- **Périmètre de l'étude :**
  - o Tous les établissements de la région soumis à la T2A et qui ont une activité de séjours en Médecine, Chirurgie et Obstétrique.
  - o Restriction aux racines soumises à la dégressivité tarifaire
  - o Les cas d'exclusion sont présentés dans la notice complémentaire de campagne : <http://www.atih.sante.fr/notice-technique-campagne-tarifaire-2015>

Les montants issus de la valorisation de l'activité produite au titre de 2014 ne sont pas définitifs  
**Ils le seront au début de l'année 2016 quand les montants LAMDA seront pris en compte**

## Définitions et précisions

Liste des racines soumises par le mécanisme de dégressivité :

Racine de GHM	Libellé
01C14	Libérations de nerfs superficiels à l'exception du médian au canal carpien
01C15	Libérations du médian au canal carpien
02C05	Interventions sur le cristallin avec ou sans vitrectomie
03C10+03C27*	Amygdalectomies et/ou adénoïdectomies isolées, âge inférieur à 18 ans
	Et Interventions sur les amygdales, en ambulatoire
03C14	Drains transtympaniques, âge inférieur à 18 ans
03K02	Affections de la bouche et des dents avec certaines extractions, réparations et prothèses dentaires
05C17	Ligatures de veines et éveinages
05K06	Endoprothèses vasculaires sans infarctus du myocarde
06C09	Appendicectomies non compliquées
06K05	Séjours comprenant une endoscopie digestive diagnostique sans anesthésie, en ambulatoire
07C13	Cholécystectomies sans exploration de la voie biliaire principale pour affections aiguës
07C14	Cholécystectomies sans exploration de la voie biliaire principale à l'exception des affections aiguës
08C24	Prothèses de genou
08C27	Autres interventions sur le rachis
08C40	Arthroscopies d'autres localisations
08C48	Prothèses de hanche pour des affections autres que des traumatismes récents
08C52	Autres interventions majeures sur le rachis
10C09	Gastroplasties pour obésité
10C13	Interventions digestives autres que les gastroplasties, pour obésité
11C11	Interventions par voie transurétrale ou transcutanée pour lithiases urinaires
11C12	Injections de toxine botulique dans l'appareil urinaire
11C13	Interventions par voie transurétrale ou transcutanée pour des affections non lithiasiques
11K08	Lithotritie extracorporelle de l'appareil urinaire, en ambulatoire
14C08	Césariennes pour grossesse unique

Par racine, sont présentées pour l'établissement les données suivantes :

- Evolution en nombre de séjours 2013/2014 :
  - les nombres de séjours de l'exercice 2013 et de l'exercice 2014 sont indiqués pour chaque racine
  - Leur évolution est calculée et permet de définir l'éligibilité de l'établissement pour chaque racine
- Eligible à la dégressivité tarifaire:
  - Eligible si l'évolution 2013/2014 est positive, ou que le nombre de séjours en 2014 est supérieur au nombre de séjours en 2013 (hors nouvelles autorisations)
  - Non éligible sinon
- Montant issu de la valorisation de l'activité produite au titre de janvier-février 2014 (non définitif) : → A
  - Montant en base de remboursement connu pour les mois de janvier et février 2014 par racine, donc aux tarifs 2013
- Montant issu de la valorisation de l'activité produite au titre de mars-décembre 2014 (non définitif) : → B
  - Montant en base de remboursement connu pour les mois de mars à décembre 2014 par racine, donc aux tarifs 2014
- Taux de correction des effets de campagne 2013/2014 (C) et Taux de correction des effets de campagne 2014/2015 (D) :
  - Ces taux sont propres à chaque établissement et racine.
  - Ces deux taux intègrent les effets liés au changement de classification, les évolutions de périmètres, les mesures de campagne et l'évolution tarifaire.
- Montant 2014 corrigé (mis au champ 2015) : → M
  - Calcul :  $M = A \times (1 + C) + B \times (1 + D)$
  - Ce montant est une estimation des recettes 2014 de l'établissement au champ 2015 (donc même classification et mêmes tarifs que 2015)
- Seuil de déclenchement : → S
  - Seuil d'évolution à partir duquel la dégressivité tarifaire s'appliquera
  - C'est un seuil par racine.
- Estimation du montant 2015 du seuil de déclenchement : → E
  - Estimation du montant 2015 à partir duquel la dégressivité tarifaire s'appliquera par racine.
  - Calcul :  $E = M \times (1 + S)$

## Format du tableau

- Caractéristiques de l'établissement

Région	Finess	Raison sociale	Racine	Libellé de la racine

- Caractéristiques de l'activité de l'établissement

Nombre de séjours 2013	Nombre de séjours 2014	Evolution en nombre de séjours 2013/2014	Eligible à la dégressivité tarifaire	Montant base de remboursement janvier-février 2014 (non définitif)	Montant base de remboursement mars-décembre 2014 (non définitif)
				A	B

- Estimation de l'activité de l'établissement au champ 2015

Taux de correction 2013/2014 (janvier/février 2014)	Taux de correction 2014/2015 (mars/décembre 2014)	Montant 2014 corrigé (mis au champ 2015)
C	D	$E=A*(1+C)+B*(1+D)$

- Estimation du montant de déclenchement de la dégressivité tarifaire

Seuil de déclenchement pour la racine (en %)	Estimation du montant 2015 du seuil de déclenchement
F	$G=E*(1+F)$